

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2009-2

ANNEE 2009

Edition du 12 mars 2009

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

B 2009 – 004 : Approbation de compte-rendu	3
B 2009 – 005 : SMUR de Nogent le Rotrou – Avenant- Année 2009.....	4
B 2009 – 006 : Remises gracieuses	5
B 2009 – 007 : Liste des marchés conclus en 2008	6
ARRETES.....	11
N / Réf : SPV-2009 – 135 : Réengagement	12
N / Réf : SPV-2009 – 149 : Nomination.....	13
N / Réf : SPV-2009 – 150 : Fin de fonctions.....	14
N / Réf : SPV-2009 – 196 : Engagement.....	15
N / Réf : SPV-2009 – 268 : Nomination.....	16
N / Réf : SPV-2009 – 269 : Réengagement	17
N / Réf : SPV-2009 – 270 : Réengagement	18
N / Réf : SPV-2009 – 271 : Réengagement	19
N / Réf : SPV-2009 – 272 : Suspension d'engagement	20
N / Réf : SPV-2009 – 273 : Suspension de fonctions	21
N° 2009 – 0069 : Composition de la commission départementale de réforme.....	22
N° 2009 – 0072 : Dissolution de CPI	25
N° 2009 – 0073 : Dissolution de CPI	26

B 2009 – 004 : Approbation de compte-rendu

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 20 FÉVRIER 2009

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 20 février 2009, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
M. Gaboriau, M. Jaulneau, M. Boisard, M. Garnier

Absent, excusé :
M. de Montgolfier

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du bureau du 23 janvier 2009.

**Pour le président,
le vice-président
du conseil d'administration**

Jean-Pierre GABORIAU

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

REUNION DU 20 FÉVRIER 2009

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 20 février 2009, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
M. Gaboriau, M. Jaulneau, M. Boisard, M. Garnier

Absent, excusé :
M. de Montgolfier

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer l'avenant n° 5 à la convention réglant les modalités d'utilisation du véhicule du SMUR du centre hospitalier de Nogent le Rotrou.

Cet avenant, renouvelable à l'issue par reconduction expresse dès publication de l'indice 100 de la fonction publique au 1^{er} janvier, fixe le montant de la mise à disposition du conducteur à 50 036,01 € pour l'année 2009.

**Pour le président,
le vice-président
du conseil d'administration**

Jean-Pierre GABORIAU

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR**

REUNION DU 20 FÉVRIER 2009

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 20 février 2009, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
M. Gaboriau, M. Jaulneau, M. Boisard, M. Garnier

Absent, excusé :
M. de Montgolfier

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise la remise gratuite :

- de la somme de 180 € suite à l'intervention des sapeurs pompiers de Chartres, le 6 novembre 2008, au domicile de M. et Mme Ernault.
- de la somme de 205 € suite au titre de recettes n° 580 du 28 décembre 2005 émis à l'encontre de M. Boyer, après l'intervention des sapeurs pompiers d'Epernon pour un assèchement.

**Pour le président,
le vice-président
du conseil d'administration**

Jean-Pierre GABORIAU

B 2009 – 007 : Liste des marchés conclus en 2008

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

REUNION DU 20 FÉVRIER 2009

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 20 février 2009, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Jean-Pierre GABORIAU, vice-président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
M. Gaboriau, M. Jaulneau, M. Boisard, M. Garnier

Absent, excusé :
M. de Montgolfier

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, conformément à l'arrêté du 26 décembre 2007 pris en application de l'article 133 du code des marchés publics issu du décret 2006-975 du 1^{er} août 2006 :

- prend acte de la liste ci-dessous des marchés conclus en 2008 pour des montants supérieurs à 4 000 €HT,
- prend acte que cette liste sera publiée avant le 31 mars 2009 sous forme d'un affichage devant les locaux de la direction du SDIS,
- prend acte qu'une publication complémentaire sera effectuée avant le 31 mars 2009 dans le recueil des actes administratifs du SDIS.

LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2008

OBJET	NOM DU TITULAIRE CODE POSTAL - VILLE	Montant TTC en euros	Date notification
SERVICES			
4 000 €HT à 19 999,99 €HT			
Mission d'assistance et de conseils dans le cadre des marchés de services de téléphonie	Société Imotis - 06700 Saint-Laurent-du-Var	5 023,20 €	21/02/2008
Restauration 2009 à Nogent-Le-Rotrou - lot 1: restauration en semaine	Compass Group - Valeo - 72018 Le Mans	10 116,00 €	26/11/2008
Restauration 2009 à Nogent le Rotrou - lot 2 : restauration le week-end	Le Bar Grill - 28400 Nogent le Rotrou	11 000,00 €	24/12/2008
Restauration 2009 à Chartres - lot 2 : restauration le week-end	Restaurant Le Relax - 28600 Luisant	12 960,00 €	26/11/2008
Restauration 2009 à Dreux - lot 1 : restauration en semaine	Cercle Mixte de Gendarmerie - 28104 Dreux	13 600,00 €	23/12/2008
Restauration 2009 à Chateaudun lots 1 et 2	Restaurant La Petite Vitesse - 28200 Chateaudun	18 900,00 €	26/11/2008
Formation MNG FOR	Société Habilis - 26600 Beaumont Monteux	19 911,60 €	15/02/2008
Restauration 2009 à Dreux - lot 2 : restauration le week-end	Cora - 28109 Dreux	20 000,00 €	28/11/2008
Restauration 2009 à Chartres - lot 1 : restauration en semaine	CTM - 28000 Chartres	23 835,00 €	26/11/2008
20 000 €HT à 49 999,99 €HT			
Formations (différentes sessions)	Société Habilis - 26600 Beaumont Monteux	40 100,70 €	03/11/2008
Achat d'un progiciel de planning et de suivi du temps de travail	Octime SAS - 64390 Sauveterre de Bearn	54 047,54 €	31/03/2008
50 000 €HT à 89 999,99 €HT			
Location maintenance de 13 photocopieurs	Société Dactyl Buro - 45400 Fleury les Aubrais	89 011,00 €	20/10/2008
90 000 €HT à 132 999,99 €HT			
Services de télécommunication : services de téléphonie mobile	Orange France - 94745 Arcueil	153 088,00 €	22/09/2008
133 000 €HT à 205 999,99 €HT			
206 000 €HT à 999 999,99 €HT			
Services de télécommunication : Autocommutateur administratif principal	Neuf-Cegetel - 92659 Boulogne Billancourt	382 720,00 €	22/09/2008
1 000 000 €HT à 2 999 999,99 €HT			
Services de télécommunication : lignes hors commutateur administratif principal	France Telecom - 75505 Paris	1 530 880,00 €	22/09/2008

OBJET	NOM DU TITULAIRE CODE POSTAL - VILLE	Montant TTC en euros	Date notification
FOURNITURES			
4 000 €HT à 19 999,99 €HT			
Achat de piles lots 2, 5, 6, 8, 9, 10, 14, 16, 20, 22	Société All Batterie - 38522 St-Egrèves	5 102,23 €	14/11/2008
Achat de matériel sportif (lots 1, 4, 7, 9, 10, 11)	Camif Collectivités - 79074 Niort	5 544,13 €	06/11/2008
Achat de produits d'hygiène - lot 1 : produits d'hygiène pour les VSAV	Laboratoires Rivadis - 79103 Thouars	5 589,98 €	12/04/2008
Achat de dispositif médicaux stériles - lot 1 abord veineux	Braun Médical SA - 92107 Boulogne Billancourt	5 812,56 €	09/04/2008
Achat de gants à usage médical	Société Polysem - 78512 Rambouillet	7 295,60 €	11/02/2008
Achat de matériel sportif (lots 2, 3, 5, 6, 8, 12)	Société Casal Sport - 67129 Molsheim	7 838,65 €	06/11/2008
Achat de matériels d'intervention divers lots 15, 16, 29, 40, 41, 42	Société Dumont Sécurité - 01506 Amberieu	9 028,88 €	01/12/2008
Achat de pansements divers - lot 3 : compresses hydrogel	Dumont Sécurité - 01506 Amberieu en Bugey	9 406,16 €	21/05/2008
Achat d'une passerelle Citrix media access Gateway	Société Tibco - 44860 St-Aignan-de-Grand-Lieu	9 693,58 €	18/03/2008
Achat d'articles d'habillement : tenues de sortie féminines ou masculines	Société Balsan - 36130 Deols	11 122,80 €	31/10/2008
Achat de médailles officielles	SAS Stadium - 44200 Nantes	11 960,00 €	18/03/2008
Achat de Filtres/carburants/huiles	Poids Lourds Service Chartrain - 28011 Chartres Morize - 28500 Luce Poids Lourd Drouais - 28112 Vernouillet	11 960,00 €	22/09/2008 20/09/2008 22/09/2008
Achat de produits de nettoyage pour cuve à ultrasons	Drager Safety - 67025 Strasbourg	11 960,00 €	07/07/2008
Neutralisation de 4 équipements de préhension type Marrel - Modification de 2 cellules amovibles de classe 2 A et longueur 3200 mm	Carrosserie Laumonier - 28200 Chateaudun	12 801,98 €	08/12/2008
Achat de matériels de transmission : module de maintenance	Société Systel - 85140 St-Martin des Noyers	13 754,00 €	06/12/2008
Achat d'une licence d'utilisation de fonds cartographiques	Institut Géographique National - 41200 Villefranche sur Cher	13 978,75 €	07/12/2008
Achat de 5 tempo 100 et de 2 consoles de secours via VPN	Société Systel - 17442 Aytres	16 140,02 €	10/12/2008
Achat d'articles d'habillement : Chemises F1	Société Martinas - 67720 Hoerdt	14 172,60 €	31/10/2008
Achat d'articles d'habillement : Polos SP	Société Balsan - 36130 Deols	15 249,00 €	31/10/2008
Achat de bavus	Société Ambu SARL - 33185 Le Haillan	15 249,00 €	04/03/2008
Achat d'une sonde de flux réseau	Société Ares - 91140 Villebon Sur Yvette	18 113,42 €	13/03/2008
Achat de dispositifs médicaux respiratoires - lot 1 : masques d'oxygénothérapie haute concentration adulte et pédiatrique	Intersurgical - 94124 Fontenay Sous Bois	18 191,16 €	22/04/2008
Achat d'un pont élévateur à colonne mobile 20 tonnes mini	Autodistribution Morize - 28112 Luce	19 235,27 €	18/11/2008
Matériels d'intervention divers lots 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 17, 19, 20, 21, 22, 24, 26, 30, 31, 32, 43, 44	Société Gallin - 01120 Nievroz	19 252,62 €	01/12/2008
Achat de pneumatiques lot 2 : pour véhicules utilitaires	Société Cabaret - 28400 Margon	20 861,94 €	05/12/2008

20 000 €HT à 49 999,99 €HT			
Achat de matériels de transmission : émetteurs-récepteurs	Société Sysoco - 69676 Bron	23 920,00 €	29/12/2008
Achat de produits d'entretien : Ouaterie et brosse	Ateliers de Provence - 13420 Gemenos	23 920,00 €	12/03/2008
Achat d'une licence d'utilisation d'orthophotographie	Institut Géographique National - 41200 Villefranche sur Cher	24 404,38 €	07/12/2008
Achat de mobilier médico-secouriste : armoires de rangement	Société Tiro-Clas - 84603 Valréas	24 493,77 €	01/09/2008
Achat d'un châssis pour véhicule d'intervention cynotechnique	Société Saussereau - 28600 Luisant	28 913,53 €	22/02/2008
Réalisation et aménagement de 4 cellules plateau classe 1 à vocation d'extincteur poudre	Ets Le Rouge - 59223 Roncq	29 479,00 €	17/04/2008
Achat d'articles d'habillement : paires de gants de protection cuir	Société Peauceros - 79440 Courlay	30 892,68 €	31/10/2008
Acquisition de 8 packs Pharm SAP et OXYSAP mobile	Société A Propos - 34135 Maugio	30 964,44 €	12/11/2008
Achat de produits d'entretien et d'hygiène - lot 2 : lavettes et bandeaux	Groupe Pierre Le Goff - 37170 Chambray les Tours	39 166,00 €	27/03/2008
Achat de draps	Abena Frantex - 60180 Nogent sur Oise	41 620,80 €	05/08/2008
Achat d'une remorque de secours routier	Société Sauv'Outils - 51420 Witry les Reims	47 321,87 €	18/10/2008
Achat de produits d'entretien : produits et matériels d'entretien	Groupe Pierre Le Goff Grand Ouest - 37170 Chambray les Tours	47 840,00 €	10/03/2008
Achat de 2 serveurs de communication INTREX et d'une plate forme de supervision SNMP	Société Systel - 17442 Aytre	50 184,16 €	08/12/2008
Achat d'un équipement pour véhicule d'intervention cynotechnique	Société Procar - 85700 Saint-Mesmin	51 009,40 €	26/02/2008
Modernisation des moyens de sonorisation	SFJ Electronic - 59000 Cambrai	53 820,00 €	26/09/2008
Achat de 6 à 20 groupes électrogènes	L'Hermite Equipement Loisirs - 28600 Luisant	53 820,00 €	29/10/2008
Achat de 80 à 120 détecteurs CO jetables	BW Technologies -13600 La Ciotat	53 820,00 €	10/10/2008
Achat d'émulseur fluorosynthétique polyvalent multi-foisonnement	Eau et Feu - 50683 Reims	53 820,00 €	20/11/2008
50 000 €HT à 89 999,99 €HT			
Achat de pneumatiques lots 1 et 3 : pour véhicules légers et pour poids lourds	Société EDPI - 28630 Gellainville	67 454,91 €	08/12/2008
Achat de 16 à 30 ARI - 92 à 150 bouteilles - 82 à 150 cagoules de chutes	Société Spérian - 95958 Roissy	67 719,38 €	20/11/2008
Achat de matériels d'intervention divers : lot 11 gaffe télescopique	Groupe Leader - 76056 Le Havre	76 056,00 €	28/11/2008
Achat d'articles d'habillement : Ensembles SPF1	Société VTN - 74440 Taninges	90 833,81 €	31/10/2008
Achat de 200 à 400 vestiaires métalliques pour SP	Société Acial - 41110 St-Aignan-Sur-Cher	101 660,00 €	31/07/2008
Achat de pièces de casques	Société Somatico - 76824 Mont-Saint-Aignan	107 638,80 €	18/11/2008
Achat d'un lot unique de tuyaux de lutte contre l'incendie	Société Eau et Feu - 51683 Reims	107 638,80 €	29/12/2008

90 000 €HT à 132 999,99 €HT			
Achat de matériels de transmission : Antennes	Société Kathrein - 91371 Verrières le Buisson	119 600,00 €	09/12/2008
Achat de 3 véhicules poste médical avancé : aménagement des 3 châssis et fourniture d'une remorque	Société Hydram - 69720 St-Bonnet-de-Mure	120 868,96 €	22/01/2008
Achat de matériels de transmission : émetteurs récepteurs numériques Pocsag ITC (173 MHz) - logiciel de contrôle de réseau de radiomessagerie - outils de programmation de sélectifs	Société Swissphone - 78000 Versailles	122 386,68 €	12/12/2008
Achat de matériels et de logiciels informatiques : Système de sauvegarde, 5 serveurs quadropcesseurs, 3 baies informatiques	Tibco Solutions Entreprises - 44860 St-Aignan-de-Grand-Lieu	134 574,69 €	29/10/2008
Achat de 3 fourgons tôlés pour véhicules poste médical avancé	PLS Chartrain - 28000 Chartres	150 696,00 €	22/01/2008
133 000 €HT à 205 999,99 €HT			
Achat de 8 motopompes remorquables	Société Sides - 44603 St-Nazaire	224 943,68 €	30/07/2008
206 000 €HT à 999 999,99 €HT			
Achat de carburant par cartes magnétiques dans le cadre d'un groupement de commande avec le conseil général	Total Raffinage - 92069 La Defense	sans mini ni maxi	24/12/2008
Achat de 4 châssis pour fourgons pompe tonne	Société Chartres Poids Lourds - 28000 Chartres	299 000,00 €	22/02/2008
Fourniture d'oxygène médical et location maintenance des contenants	Société Aga Médical - 92508 Rueil Malmaison	320 000,00 €	02/04/2008
Achat de 4 équipements pour fourgons pompe tonne	Société Camiva - 73231 St-Alban-Leyse	500 884,80 €	02/04/2008
Achat de matériels de transmission : récepteurs d'ordre	Société Talco Périgord Limousin - 24200 Sarlat	551 558,13 €	06/12/2008

**Pour le président,
le vice-président
du conseil d'administration**

Jean-Pierre GABORIAU

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

ARRETES



DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2009 – 135 : Réengagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-1424-1 et suivants et R-1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la date du premier engagement quinquennal de monsieur Philippe Broutin au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (Chef du CI ALLUYES) ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETENT

Article 1 - A compter du 1^{er} janvier 2009, monsieur Philippe Broutin (matricule n° 867), caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires, né le 17 septembre 1954 à Illiers Combray (28), est réengagé pour une nouvelle période de 5 ans au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (Chef du CI ALLUYES).

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément à l'article R 421-1 à R 421-4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER



Chartres, le 05/02/2009

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2009 – 149 : Nomination

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;
Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
Vu l'arrêté du 26 avril 2000 de monsieur le ministre de l'intérieur, attribuant à titre collectif la médaille d'argent de 1^{ère} classe pour actes de courage et de dévouement au regard de l'engagement des sapeurs-pompiers du corps départemental d'Eure et Loir dans les opérations de secours consécutives à la tempête de 1999 ;
Vu l'arrêté n° 2005-0246 du 17 février 2005, prononçant la radiation pour inaptitude médicale définitive de monsieur Michel Ballot au centre de secours de Ouarville depuis le 15 décembre 2004 ;
Vu l'avis du 11 décembre 2008 de monsieur l'officier, chef du groupement de sapeurs-pompiers de Chartres ;
Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETENT

Article 1 - Monsieur Michel Ballot (matricule n° 629), né le 21 janvier 1952 à Gouillons (28), adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires, est nommé major-honoraire à compter du 1^{er} décembre 2008 (pour régularisation).

Article 2 - En tant que major-honoraire, monsieur Michel Ballot (matricule n° 629), aura le droit de porter la fourragère selon les conditions réglementaires en vigueur.

Article 3 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 4 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER



DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2009 – 150 : Fin de fonctions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Attendu que monsieur François Caillot, sapeur-pompier volontaire au corps départemental demande à cesser ses fonctions le 7 janvier 2009 ;

Vu l'avis de monsieur l'officier, chef du groupement de sapeurs-pompiers de Dreux ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETENT

Article 1 - A compter du 7 janvier 2009, il est mis fin aux fonctions, de monsieur François Caillot (matricule n° 598), né le 4 août 1951 à Elbeuf (76), major de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental, (centre de secours principal de Dreux). De ce fait, l'intéressé est rayé des contrôles du corps à cette même date.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER



DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2009 – 196 : Engagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;
Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
Vu l'avis du 5 février 2009, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;
Vu la demande d'engagement présentée par madame Violetta Jauriac ;
Vu l'enquête administrative du 1^{er} décembre 2008 ;
Vu l'avis du 20 décembre 2008 de monsieur l'officier, médecin-chef du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir ;
Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETENT

Article 1 - A compter du 5 février 2009, madame Violetta Jauriac (matricule n° 6100), née le 4 avril 1965 à Wroclaw (Pologne), est engagée pour 5 ans (dont une période probatoire qui ne peut être inférieure à un an ni supérieure à trois ans) au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (service de santé et de secours médical, secteur Nogent le Rotrou) au grade de médecin-capitaine de sapeurs-pompiers volontaires.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER



DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2009 – 268 : Nomination

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis du 5 février 2009, du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu l'avis de monsieur l'officier, chef du groupement de sapeurs-pompiers de Chartres ;

Considérant que monsieur Yvon Le Pré, sapeur-pompier professionnel au service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir, a été nommé au grade de major le 1^{er} avril 2008 ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETENT

Article 1 - Monsieur Yvon Le Pré (matricule n° 1077), né 3 mai 1957 à Thuré (86), adjudant-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental d'Eure et Loir (centre de secours principal de Chartres) est nommé au grade de major à compter du 1^{er} avril 2008 (pour régularisation).

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER



Chartres, le 03/03/09

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2009 – 269 : Réengagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-1424-1 et suivants et R-1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la date du premier engagement quinquennal de monsieur Bruno Houvet au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (Chef du CI BOISSY LES PERCHE) ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETENT

Article 1 - A compter du 1^{er} mars 2009, monsieur Bruno Houvet (matricule n° 1608), sergent-chef de sapeurs-pompiers volontaires, né le 7 septembre 1963 à Chartres (28), est réengagé pour une nouvelle période de 5 ans au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (Chef du CI BOISSY LES PERCHE).

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément à l'article R 421-1 à R 421-4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

Chartres, le 03/03/09

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

**Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2009 – 270 : Réengagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-1424-1 et suivants et R-1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la date du premier engagement quinquennal de monsieur Michel Fisseau au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (Chef du CS BREZOLLES) ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETENT

Article 1 - A compter du 1^{er} mars 2009, monsieur Michel Fisseau (matricule n° 882), lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, né le 17 novembre 1954 à Vendôme (41), est réengagé pour une nouvelle période de 5 ans au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (Chef du CS BREZOLLES).

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément à l'article R 421-1 à R 421-4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

Chartres, le 03/03/09

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

**Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite**

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2009 – 271 : Réengagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-1424-1 et suivants et R-1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu la date du premier engagement quinquennal de monsieur Didier Helou au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (CSP CHARTRES) ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETENT

Article 1 - A compter du 1^{er} mars 2009, monsieur Didier Helou (matricule n° 5145), lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires, né le 2 septembre 1979 à Saint-Denis (974), est réengagé pour une nouvelle période de 5 ans au corps départemental de sapeurs-pompiers d'Eure et Loir (CSP CHARTRES).

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément à l'article R 421-1 à R 421-4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER



DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2009 – 272 : Suspension d'engagement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;
Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
Vu la demande, en date du 15 décembre 2008, de monsieur Christophe Cloarec sollicitant une suspension de son engagement du 1^{er} février 2009 au 1^{er} février 2010 ;
Vu l'avis du 19 janvier 2009 de monsieur l'officier, chef du groupement de sapeurs-pompiers de Dreux ;
Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETENT

Article 1 - La demande de suspension d'engagement de monsieur Christophe Cloarec (matricule n° 5498), né le 22 février 1965 à Colombes (92), caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires, au corps départemental (chef par intérim du centre d'intervention de Boutigny Prouais), est acceptée du 1^{er} février 2009 au 1^{er} février 2010.

Article 2 - A compter du 1^{er} février 2009, monsieur Christophe Cloarec (matricule n° 5498), né le 22 février 1965 à Colombes (92), caporal-chef de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental, n'est plus chargé des fonctions de chef du centre d'intervention de Boutigny Prouais.

Article 3 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 4 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER



Chartres, le 03/03/09

DIRECTION

**Groupement des
ressources humaines**

Service du personnel

Le préfet d'Eure et Loir
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Le président du conseil d'administration

N / Réf : SPV-2009 – 273 : Suspension de fonctions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

Vu le décret n° 99-1039 du 10 décembre 1999 modifié relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Considérant que monsieur Michel Fougeray est en arrêt maladie au titre de son activité professionnelle depuis le 24 juillet 2008 ;

Considérant que pendant la durée de l'arrêt de travail, le sapeur-pompier volontaire ne peut, quelle qu'en soit la cause, participer à l'activité opérationnelle du service ;

Vu l'avis de monsieur l'officier chef du groupement de sapeurs-pompiers de Dreux ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

ARRETENT

Article 1 - Monsieur Michel Fougeray (matricule n° 620), né le 3 décembre 1951 à Saint Rémy sur Avre (28), lieutenant de sapeurs-pompiers volontaires au corps départemental, chef du centre de secours de Saint Rémy sur Avre, est suspendu de ses fonctions à compter du 24 juillet 2008 (pour régularisation), et continue à assurer les fonctions de chef du centre de secours de Saint Rémy sur Avre.

Article 2 - Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef de corps, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui, conformément aux articles R 421-1 à 4 du code de justice administrative, peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3 - Ce présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le président du conseil d'administration

Le préfet

Albéric de MONTGOLFIER

N° 2009 – 0069 : Composition de la commission départementale de réforme

Service départemental
d'incendie et de secours

Affaire suivie par :
Colonel Didier PARIS
Tél : 02 37 91 88 88

LE PREFET D'EURE-ET-LOIR
Chevalier de La légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

<p align="center">Arrêté de composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale et sapeurs-pompiers professionnels</p>
--

Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours, codifiée aux articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés maladie des fonctionnaires territoriaux ;

L'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Considérant la désignation des représentants de l'administration à la commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale, lors des conseils d'administration des 13 juin 2008 et 27 juin 2008 ;

Considérant les propositions des organisations syndicales disposant du plus grand nombre de siège aux commissions administratives paritaires du service départemental d'incendie et de secours ;

Considérant les résultats du tirage au sort, effectué en préfecture, pour désigner les représentants du personnel à la commission de réforme des agents de la fonction publique territoriale de catégorie A et B, en date du 10 décembre 2008 ;

Sur proposition de madame le Directeur de Cabinet de la préfecture d'Eure et Loir

ARRETE

Article 1 : La composition de la commission départementale de réforme, compétente pour statuer sur les dossiers des agents de la fonction publique territoriale et des sapeurs-pompiers professionnels est fixée comme suit :

A – MEDECINS

Praticien de médecine générale

Membre titulaire

Docteur VILARET

Membre suppléant

Docteur MUSY

B – REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Représentants proposés par le président du conseil d'administration du SDIS

Membres titulaires

M. Dominique LEBLOND, conseiller général

M. Michel TEILLEUX, vice-président de
Chartres métropole

Membres suppléants

M. Didier GARNIER, maire de Mignières

M. Claude TEROUINARD, conseiller général

M. François HUWART, maire de Nogent le Rotrou
M. Nicolas PILLEUX, président du SISCPAD

C – REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Représentants pour la catégorie C pour les PATS

Membres titulaires

Mme Sylvie LANGE

M. Benoit GLOTIN

Membres suppléants

M. Thomas BENOIT

Mme Véréna GEORGET

M. Pascal BOULARD

Mlle Sabrina COURSIER

Représentants pour la catégorie B pour les PATS

Membres titulaires

M. Denis YERNAUX

Mme Carole SEVENO

Membres suppléants

Mme Sophie HOARAU

Mme Maryse LECLERC

M. Stéphane GAUTHIER

M. Laurent MARTIN

Représentants pour la catégorie A pour les PATS

Membres titulaires

Mme Pascale TAUREAU

M. Philippe PREVOTAT

Membres suppléants

M. Jean BRIANCEAU

M. Catherine LESOT

D – REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Représentants pour la catégorie C pour les SPP

Membres titulaires

Sapeur Florent MAUBERT
Caporal David BOUTOILLE
Sergent Nicolas JENET
Adjudant Pascal CHERON

Membres suppléants

Sapeur Icham EL MESSAOUDI
Caporal Loïc IMFELD
Sergent Damien CATIGNOL
Adjudant Laurent LELONG

Représentants de la catégorie B (major)

Membre titulaire

Major Michel VAN DUYSE

Membre suppléant

Major Fabio ALBANO

Représentants de la catégorie B (lieutenant, infirmier)

Membre titulaire

Lieutenant Didier HELOU

Membre suppléant

Lieutenant Robert ALEPEE

Représentants de la catégorie A (capitaine, commandant, médecin, pharmacien)

Membre titulaire

Capitaine Nicolas GICQUEL

Membre suppléant

Capitaine Yves CATHERINOT

Représentants de la catégorie A (lieutenant-colonel, colonel, médecins hors classe et de classe exceptionnelle)

Membre titulaire

Colonel Jean-Luc SERRANO

Membre suppléant

Lieutenant-colonel Eric LORTHIOIS

Article 2 : Monsieur le Directeur de Cabinet et Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

CHARTRES, le 05 février 2009

LE PREFET,

N° 2009 – 0072 : Dissolution de CPI

**LE PREFET D'EURE ET LOIR,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants, et R 1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° A 83-107 du 7 novembre 1983 relatif au règlement de mise en œuvre opérationnelle des moyens du service départemental d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 309 du 3 février 1999, portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques ;

Vu la délibération du 6 novembre 2008 par laquelle le conseil municipal de MORIERS demande la dissolution du centre de première intervention de sapeurs-pompiers ;

Vu l'avis de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir ;

Sur proposition de monsieur le sous-préfet de Châteaudun ;

ARRÊTE

Article 1er : Le centre de première intervention de sapeurs-pompiers de MORIERS est dissous à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 2 : La commune de MORIERS reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Article 3 : Monsieur le sous-préfet de Châteaudun, monsieur le maire de MORIERS et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours et qui sera affiché en mairie de MORIERS et à la direction du S.D.I.S.

Chartres, le 06/02/2009

Le Préfet,

Jean Jacques BROT

N° 2009 – 0073 : Dissolution de CPI

**LE PREFET D'EURE ET LOIR,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1424-1 et suivants, et R 1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° A 83-107 du 7 novembre 1983 relatif au règlement de mise en œuvre opérationnelle des moyens du service départemental d'incendie et de secours ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 309 du 3 février 1999, portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques ;

Vu la délibération du 3 décembre 2008 par laquelle le conseil municipal d'AUTHEUIL demande la dissolution du centre de première intervention de sapeurs-pompiers ;

Vu l'avis de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours d'Eure et Loir ;

Sur proposition de monsieur le sous-préfet de Châteaudun ;

ARRÊTE

Article 1er : Le centre de première intervention de sapeurs-pompiers d'AUTHEUIL est dissous à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 2 : La commune d'AUTHEUIL reste défendue dans les conditions fixées à l'annexe modifiée de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 1983 susvisé.

Article 3 : Monsieur le sous-préfet de Châteaudun, monsieur le maire d'AUTHEUIL et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours et qui sera affiché en mairie d'AUTHEUIL et à la direction du S.D.I.S.

Chartres, le 06/02/2009

Le Préfet,

Jean Jacques BROT